

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

- **Nom du produit** : Suravenir Opportunités 2
- **Initiateur du document d'informations spécifiques** : SURAVENIR – Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). SURAVENIR est une entité du groupe Crédit Mutuel ARKEA.
- Site Internet : www.suravenir.fr
- Téléphone : 02.98.47.17.00
- **Date de mise à jour** : 16/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type: Fonds en euros

Objectif :

Le fonds en euros « Suravenir Opportunités 2 » est un support d'investissement qualifié de "dynamique", contenant une part plus importante d'actifs diversifiés au sein de son portefeuille et qui vise à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement.

Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.

Il ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux montants nets investis.

Date d'échéance du produit : Le fonds en euros « Suravenir Opportunités 2 » ne présente aucune date d'échéance.

Type d'investisseur : Ce produit est conçu pour des investisseurs qui souhaitent prendre peu de risques, disposer d'une garantie en capital à chaque instant, et qui souhaitent disposer de la possibilité de racheter leur investissement à tout moment.

Les investisseurs choisissant ce produit s'attendent à disposer d'un rendement relativement stable et peu volatil, mais ayant moins de potentiel de performance que d'autres produits financiers plus volatils.

Possibilité de résiliation : L'investisseur dispose de la possibilité de racheter unilatéralement et à tout instant son produit.

Cette disposition peut éventuellement être limitée sur décision du Haut Conseil de stabilité financière en cas de risques représentant une menace grave et caractérisée pour la stabilité du système financier. Cette disposition serait temporaire (maximum 6 mois renouvelable), générale et exceptionnelle.

L'assureur ne peut pas résilier unilatéralement le contrat, sauf en cas d'application des dispositions de l'article R 113-14 du code des assurances traitant de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
risque le plus faible						risque le plus élevé



- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.
- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.
- Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Scénarios de performance

Le fonds comporte une garantie en capital égale aux sommes versées nettes de frais sur versement, minorée chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat. Les scénarios de performance ci-dessous sont bruts des frais de gestion du contrat qui sont présents dans le document d'informations clés du contrat.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 6 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Investissement de 10000 € // Après 1 an		1 an (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 295 €
	Rendement annuel moyen	2,95 %

- Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir après 1 an, en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€.

► Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

► Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

► Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SURAVENIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

- Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances des Personnes.

► En cas de défaut de Suravenir, il existe une perte financière possible pour le souscripteur/adhérent, tel que décrit dans les articles L.423-1 et suivants du Code des assurances.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

- La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

► Les montants indiqués sont les coûts cumulés liés au produit lui-même pour la période de détention préconisée. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

- Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

► Nous avons supposé :
 - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
 - 10 000€ investis.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	57,83 €
Incidence des coûts*	0,58 %

* Elle montre l'effet des coûts sur une période de détention inférieur ou égale à un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres d'impact sur les coûts fournis pour d'autres PRIIPS.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée.
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0,00%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,56%
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Les coûts présentés sont les coûts internes au fonds en euros « Suravenir Opportunités 2 » et ne tiennent pas compte des coûts du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation par lequel est commercialisé ce fonds en euros. L'ensemble des coûts que pourrait être amené à supporter l'investisseur est présenté dans le document d'information contractuel générique du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation par l'intermédiaire duquel est commercialisé ce fonds en euros.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

- La durée de détention minimale recommandée de ce produit est de 1 an.
- **Durée de vie du support d'investissement :**
 - Le souscripteur/l'adhérent fixe lui-même la durée d'investissement sur le support.
 - Durée de vie minimum recommandée : 1 an
- Rachat : à l'issue du délai de renonciation, le souscripteur/l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

- Pour toute réclamation relative à sa souscription/son adhésion, le souscripteur/l'adhérent consulte dans un premier temps son conseiller habituel.
- Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut également adresser sa réclamation au siège social de Suravenir par courrier : - Service Relations Clients - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par mail : conseilsurav@suravenir.fr. Suravenir accusera réception de la réclamation, sous un délai de 10 jours et apportera au souscripteur/à l'adhérent une réponse dans un délai maximal de deux mois.
- Par ailleurs, le souscripteur/l'adhérent peut solliciter le Médiateur de l'Assurance dès qu'une réponse écrite lui a été apportée, ou deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite, en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- Suravenir est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à toute souscription/adhésion, le souscripteur/l'adhérent recevra les Conditions Contractuelles comprenant la liste des unités de compte de référence et les caractéristiques principales de chaque support sélectionné.

Le DIS est mis à jour régulièrement, vous pouvez retrouver la dernière version sur le site internet <https://reglementaire-priips.suravenir.fr/>.